

ARRÊTÉ DU MAIRE

**Arrêté municipal
portant dénomination et numérotation de voiries**

Le Maire de Machecoul-Saint-Même,

VU le Code des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2213-1,

Considérant que le numérotage des habitations en agglomération constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 23 novembre 2015 décidant de donner suite à la création de la commune nouvelle de Machecoul St Même à compter du 1^{er} janvier 2016,

VU la délibération n°49_13032025_359 portant sur :

- La dénomination de « impasses du Gué Richard – lieu-dit La Grande Boucardière »
- L'adoption du système de numérotation métrique pour chaque point d'adressage avec côté pair et côté impair

ARRÊTE :

Article 1^{er} :

Sur la voie créée et modifiée par la délibération du 13 mars 2025, sont arrêtées les numérotations suivantes :

REF dossier	DATE DELIBERATION	REFERENCE CADASTRALE	NUMERO ACTUEL	ADRESSE ACTUELLE	NUMERO FUTUR	ADRESSE FUTURE	COMPLEMENT D'ADRESSE FUTUR	CODE POSTAL	VILLE
AN_chemin du Gué Richard	13/03/2025	AH 44	12	La Grande Boucardière	56	chemin du Gué Richard	LA GRANDE BOUCARDIERE	44270	MACHECOUL-SAINT-MEME
AN_chemin du Gué Richard	13/03/2025	AH 45		La Grande Boucardière	100	chemin du Gué Richard	LA GRANDE BOUCARDIERE	44270	MACHECOUL-SAINT-MEME

Article 2 :

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Machecoul-Saint-Même, le 30 octobre 2025

Le Maire

Laurent ROBIN



Laurent ROBIN,
Le Maire

AR-Préfecture de Nantes

044-200056455-20251030-3-AI

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 30-10-2025

Publication le : 30-10-2025



Route de Saint-Même
AH

La Grande
Boucardière

La Grande Boucardière

Chemin du Gué Richard

Tous les noms des lieux-dits ne disparaissent pas
des futures adresses.